

IV- CONDITIONS FINANCIERES

a) Tarifs T.T.C. En euros.

TARIFS SALLE JEAN MOULIN + TISANERIE/COUSINE

Salle homologuée pour 150 personnes

DESIGNATION	HABITANTS SAINT GERMAIN		HABITANTS HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS SAINT GERMAIN		ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
	1 jour en semaine	weekend	1 jour en semaine	weekend	1 jour en semaine	weekend	1 jour en semaine	weekend
SALLE + TISANERIE TARIF ETE	121	182	205	308	35	53	138	208
SALLE + TISANERIE TARIF HIVER	174	262	258	388	88	124	191	288

TARIFS SALLE JEAN MOULIN SEULE - PAS D'ACCES A LA COUSINE

Salle homologuée pour 150 personnes

DESIGNATION	HABITANTS SAINT GERMAIN		HABITANTS HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS SAINT GERMAIN		ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
	1 jour en semaine	weekend	1 jour en semaine	weekend	1 jour en semaine	weekend	1 jour en semaine	weekend
SALLE SEULE TARIF ETE	86	129	154	231	35	53	103	155
SALLE + CHAUFFAGE TARIF HIVER	121	182	189	284	70	106	138	208

TARIFS DE LOCATION DE LA TISANERIE/COUISINE

Salle pour 40 personnes

DESIGNATION	HABITANTS SAINT GERMAIN		HABITANTS HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS SAINT GERMAIN		ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
	1 jour en semaine	weekend	1 jour en semaine	weekend	1 jour en semaine	weekend	1 jour en semaine	weekend
TISANERIE SEULE TARIF ETE	35	53	51	77	GRATUIT	GRATUIT	35	53
TISANERIE + CHAUFFAGE TARIF HIVER	53	80	69	104	18	18	53	80

b) Les organisateurs sont financièrement responsables de toutes détériorations, salissures, casse et dégradations qui feront l'objet de la non restitution de la caution, et, si insuffisante, d'une indemnisation complémentaire.

Lorsque le montant des dégradations sera inférieur à la caution, Monsieur le Maire ou son représentant fixera librement la somme à verser par l'utilisateur.

c) Une somme, au minimum de 16 euros, sera demandée à la remise de la caution lorsque le chauffage n'aura pas été arrêté par l'utilisateur à son départ.

d) Tout dépassement de l'horaire indiqué sur le contrat pourra être sanctionné financièrement en fonction de la gêne occasionnée.

V- DIVERS

a) Le matériel de sonorisation pourra être éventuellement montée avec le responsable délégué par la Municipalité.

Si la sonorisation tombe en panne à la suite de son utilisation, la réparation se fera aux frais de l'organisateur, sauf en cas de vétusté.

b) Déclarations, taxes, droits d'auteurs, contributions indirectes sont à la charge et la diligence des organisateurs.

**INVENTAIRE TABLES 12 TABLES DE 3 M
7 TABLES DE 2 M**